



HONORAIRES DE NEGOCIATION DE **VENTES**

Applicables à compter du 1^{er} Mars 2017

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf accord particulier à la prise du mandat.

Forfait 4500€ SUR LES VENTES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 49.900€

8% TTC SUR LES VENTES COMPRIS ENTRE 50.000€ ET 149.000€

7% TTC SUR LES VENTES COMPRIS ENTRE 150.000€ ET 199.000€

6% TTC SUR LES VENTES COMPRIS ENTRE 200.000€ ET 299.000€

5,5% TTC SUR LES VENTES COMPRIS ENTRE 300.000€ ET 499.000€

4,5% TTC SUR LES VENTES SUPÉRIEURES À 500.000€



HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires de location s'entendent TVA incluse au taux en vigueur applicable au 1^{er} Mars 2017

Répartition des honoraires de location d'un logement entre le propriétaire et le locataire, conformément au décret n°2014-890 du 01 août 2014 : »

a- Frais pour les prestations suivantes :

- Visite du logement
- Rédaction du bail
- Constitution du dossier

6€ TTC le m² à la charge du locataire

6€ TTC le m² à la charge du propriétaire

b- Frais d'état des lieux

2€ TTC le m² à la charge du locataire

2€ TTC le m² à la charge du propriétaire